

CONSEIL MUNICIPAL DE CORBERE-ABERES

PROCES VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jauffrey DOMENGINE, Maire.

Présents : Jauffrey DOMENGINE, Jérôme SOURBE, Véronique BARTHE, Bernard CAMBORDE, Jorge DE JESUS BRANDAO, Éric DOUSSOT, Fabienne LE CLAIRE, Erna LOMAN, Patrick LOSTE-BERDOT

Absent excusé : Grégory CAUCHOIS,

Secrétaire de séance : Véronique Barthe

Délibération n°1-2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Lembeye à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 2-2021 – Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Sourbé, Jauffrey Domengine, Maire, n'ayant pas pris part au vote conformément à la réglementation vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses 28 506,23 euros

Recettes 22 462,84 euros

Fonctionnement

Dépenses 100 915,04 euros

Recettes 145 482,50 euros

Résultat de clôture

Investissement -6 043,39 euros

Fonctionnement 85 922,44 euros

Résultat global 79 879,05 euros

Délibération n° 3-2021 – Affectation du résultat 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement cumulé de	85 922,44 euros
un déficit d'investissement de	6 043,39 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation complémentaire en réserve	6 043,39 euros
Résultat reporté en fonctionnement	79 879,05 euros
Résultat d'investissement reporté déficit	6 043,39 euros

Délibération n° 4-2021 – Vote du Budget primitif 2021

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	70 023,00 euros
Recettes	70 023,00 euros

Fonctionnement

Dépenses	148 489,00 euros
Recettes	148 489,00 euros

Délibération n° 5-2021 – Taux des taxes communales – Année 2021

Le Maire rappelle au conseil municipal le taux des contributions directes en vigueur sur la commune

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,07%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,56%

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ces taux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas modifier pour l'année 2021 le taux des contributions directes

PRECISE que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal au taux communal de 7,07% plus le taux départemental de 2020 de 13.47%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,54%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,56%

Jauffrey DOMENGINE	Jérôme SOURBÉ	Véronique BARTHE
Bernard CAMBORDE	Gregory CAUCHOIS <i>absent</i>	DE JESUS BRANDAO Jorge
Éric DOUSSOT	Fabienne LE CLAIRE	Erna LOMAN
Patrick LOSTE-BERDOT		